

# CONVENTION REGIONALE

Conclue entre

## Prism'emploi

Provence-Alpes-Côte d'Azur

2021-2024

Et

## Pôle emploi

Provence-Alpes-Côte d'Azur





## Visas :

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 5311-1, L. 5312-1 à L. 5312-14 et R. 5312-1 à R. 5312-30,

Vu la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu le code du travail, notamment ses articles L 5311-1 et suivants ; L5312-1 et suivants ainsi que R.5212-1 et suivant ; R.5213-1 à R.5213-8,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 relatif à la création de Pôle emploi,

Vu la convention tripartite 2019-2022 signée entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi en date du 20 décembre 2019

Vu la loi du 05 septembre 2018 n°2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

**Il est convenu ce qui suit :**

## **La présente convention est conclue entre les partenaires désignés ci-après :**

Prism'emploi Provence-Alpes-Côte D'Azur  
7, rue Mariotte 75017 Paris

Représenté par

Monsieur Fabrice GREFFET en sa qualité de Président Régional

Désigné ci-après « nom du partenaire »

## **Et**

Pôle emploi Provence-Alpes-Côte D'Azur  
34 Rue Alfred Curtel 13010 Marseille  
Siret : 130 005 481 21115

Représenté à la présente convention par :  
Monsieur Pascal BLAIN en sa qualité de Directeur Régional

Désigné ci-après « Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur »



## Préambule

Au cours de l'année 2020, l'économie a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs,

En dépit du ralentissement économique qu'elle induit, les employeurs de la région PACA anticipent 2 723 290 projets d'embauches d'embauche pour l'année 2021 (Enquête BMO).

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

En 2020, la région PACA comptait 42 132 salariés intérimaires, soit 6,7 % de l'emploi salarié. Si au cours de la même période, l'emploi salarié régional a connu une faible diminution (-1,0 %), la forte chute de l'emploi intérimaire en PACA a été légèrement inférieure (-15,8%) à celle enregistrée au niveau national (-18,2 %), selon la Dares.

Dans ce contexte, Pôle emploi PACA et Prism'emploi PACA souhaitent renforcer la collaboration installée depuis plusieurs années.

Les deux partenaires, au regard de celle-ci et de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de continuer à développer les synergies territoriales entre les deux réseaux, en mobilisant conjointement leurs ressources et leurs expertises ; pour améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et, d'autre part, répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers.

**Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.**

## Pôle emploi

Premier acteur du marché du travail en France avec 55 000 collaborateurs, plus de 900 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

En quelques chiffres, Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est :

- 1 Direction régionale à Marseille,
- 5 Directions territoriales couvrant 17 bassins d'emploi,
- 4 600 collaborateurs,
- 60 agences de proximité,
- 210 lieux partenaires d'accès à internet pour faciliter les démarches en ligne.

Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur a :

- diffusé 543 355 offres d'emploi,
- facilité 376 343 retours à l'emploi,
- versé 3,428 milliards d'Euros au titre de l'Assurance Chômage,
- organisé 250 manifestations pour favoriser la rencontre directe entre recruteurs et candidats,
- Décidé d'intensifier son appui aux recruteurs en créant le programme « Expertises d'avenir » structuré autour de 12 filières économiques.



## **Pôle emploi assure six missions essentielles :**

### **1 • Accueillir et accompagner**

Nous accueillons, informons et orientons toutes les personnes – qu’elles soient ou non déjà en poste – dans la recherche d’un emploi, d’une formation, d’un conseil professionnel, d’une aide à la mobilité ou à l’insertion sociale et professionnelle.

### **2 • Prospecter et mettre en relation**

Expert du marché du travail dont il suit au plus près l’évolution, Pôle emploi collecte les offres des entreprises, les conseille dans leurs recrutements et les met en relation avec les demandeurs.

### **3 • Contrôler**

Nous tenons à jour la liste des demandeurs d’emploi afin d’assurer le contrôle de la recherche d’emploi en France.

### **4 • Indemniser**

Nous indemnisons les ayants-droits pour le compte de l’organisme gestionnaire du régime d’assurance chômage et pour le compte de l’État.

### **5 • Maîtriser les données**

Nous recueillons, traitons et mettons à la disposition de nos publics un vaste ensemble de données relatives au marché du travail et à l’indemnisation des demandeurs d’emploi.

### **6 • Relayer les politiques publiques**

Pôle emploi met en œuvre toutes les actions en relation avec sa mission que lui confie l’État, les collectivités territoriales et l’Unédic.

Pôle emploi propose des services d’orientation aussi bien généralistes que spécialisés, avec des prestations adaptées aux profils et aux besoins de formation de tous les publics, tout au long de la vie. Aux côtés de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d’Azur, Pôle emploi compte ainsi parmi les principaux financeurs de formations pour les demandeurs d’emploi. Un rôle essentiel en matière de prescription et un levier majeur d’accès à l’emploi.

Pôle emploi dispose dans notre région d’un réseau de conseillers « relation entreprises » spécialisés dans l’accompagnement des employeurs. Ils sont chargés de guider ces derniers à travers la gamme de solutions proposées par Pôle emploi, et de les conseiller en partageant des diagnostics nourris par une connaissance approfondie des bassins d’emploi locaux.

Grâce à leur espace dédié sur [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr), les employeurs peuvent gérer directement leurs besoins de recrutement : déposer leurs offres, présenter leur activité et contacter les demandeurs d’emploi répondant aux profils qu’ils recherchent.





## Prism'emploi PACA

Prism'emploi PACA est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim de PACA. 995 agences d'emploi adhérentes sont présentes en PACA

### Quatre principales missions :

- 1- Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi :**  
Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).
- 2- Représenter la profession :**  
Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France)
- 3- Informer les entreprises adhérentes :**  
Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.
- 4- Négocier les accords de la branche du travail temporaire :**  
Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et permanents.

### Chiffres clefs 2020- Activité des agences d'emploi en PACA

#### Intérim

- 42 132 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)
- Baisse de 15,8% de l'emploi intérimaire
- Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité

Grands secteurs d'activité	Nombre d'ETP en 2020	Evolution 2020-2019	Part de l'emploi intérimaire en 2020
Industrie	9 387	-17,2%	22,3%
BTP	11 069	-24,0%	26,3%
Commerce	4 786	-13,6%	11,4%
Transports	7 203	-4,3%	17,1%
Services	9 687	-12,6%	23,0%
Total	42 132	-15,8%	100,0%

126 300 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et septembre 2021 en France

#### Recrutement

5 905 recrutements en CDD-CDI ont été réalisés par les agences d'emploi pour le compte de leurs entreprises clientes, soit 7,6% de l'ensemble des recrutements.

#### Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT



## Article 1 : Objet de la convention

Pôle emploi et Prism'emploi s'associent pour consolider et renforcer le partenariat existant. Il s'agit de favoriser les relations entre les agences Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi, et d'œuvrer en complémentarité en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

La présente convention porte sur les modalités d'association de moyens décidées par les parties signataires, dans le cadre de leurs attributions respectives, afin d'apporter aux entreprises et aux territoires des services complémentaires et coordonnés.

A ce titre, cette convention s'appuie sur 3 objectifs:

- agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leurs parcours professionnels,
- œuvrer pour réduire la pénurie de compétences,
- développer les synergies territoriales entre leurs réseaux respectifs.

La convention est établie pour l'ensemble de la région Provence-Alpes Côte d'Azur et sera déclinée sur les territoires de la région.

## Article 2 : Axes de collaboration

### Axe 1 : Développer les relations entre les réseaux des Pôle emploi et des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi PACA

- Présenter et améliorer la connaissance réciproque des offres de service des agences pôle emploi et des agences d'emploi.
- Pôle emploi PACA et Prism'emploi PACA s'engagent à désigner un interlocuteur régional ainsi que des interlocuteurs départementaux en ce qui concerne Pôle Emploi PACA.
- Organiser au niveau régional une réunion d'échanges par an afin d'analyser les données statistiques du marché du travail (Enquête BMO, Données Pôle emploi sur l'offre et la demande, Baromètre Prism'emploi PACA...), évolutions législatives, politiques publiques et besoins des territoires autour des expertises d'avenir (programme mis en place par Pôle emploi pour développer ses expertises sectorielles auprès des acteurs clés du développement économique)

#### Pôle emploi PACA s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi PACA les coordonnées des Directeurs territoriaux et des référents conseillers-entreprises



- Organiser des réunions d'information avec les conseillers de Pôle emploi pour présenter les activités intérim, CDI intérimaire et recrutement des agences d'emploi, statut du salarié intérimaire...
- Intervenir à la demande de Prism'emploi PACA à l'occasion de réunions d'information pour présenter ses outils et ses services : offre de service en ligne, modalités d'accès à la banque de profils, réunions thématiques sur des sujets tels que l'indemnisation des demandeurs d'emploi, etc.

#### **Prism'emploi PACA s'engage à :**

- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par Pôle emploi PACA pour la présentation des activités et données quantitatives (intérim, CDI intérimaire, recrutement), statut du salarié intérimaire, dispositifs de formation spécifiques au TT...
- Convier un représentant de Pôle Emploi PACA à l'occasion de réunions d'information des agences d'emploi adhérentes.
- Informer Pôle emploi de la publication des études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement sur le site de l'Observatoire

## **Axe 2 : Optimiser la complémentarité des actions déployées en faveur de l'accompagnement vers l'emploi**

#### **Pôle emploi PACA et Prism'emploi PACA s'engagent ensemble à :**

- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec l'OPCO de la branche afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POEC, POEI, AFPR, etc.)
- Agir de façon complémentaire au plus près des territoires en faveur de publics cibles : les jeunes peu qualifiés, les demandeurs d'emploi en situation de handicap
- Promouvoir la diversité des emplois saisonniers qui offrent de multiples possibilités, quelle que soit la qualification ou le niveau d'études dans les métiers en tension
- Renforcer la visibilité de l'alternance et en assurer la promotion afin d'en faire un des leviers efficaces du retour à l'emploi sur les territoires

#### **Pôle emploi s'engage à :**

- Informer Prism'emploi des journées, salons, forum emploi intérim organisées ou co-organisées par Pôle emploi
- Accompagner, via les agences d'emploi, les demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi et/ou en situation de handicap en leur proposant des parcours sans couture-intégrant des missions d'intérim sur des métiers en tension.

#### **Prism'emploi s'engage à :**

- Promouvoir auprès de ses agences d'emploi adhérentes les actions organisées par Pôle emploi (forums, journées emploi, actions de recrutement, actions de promotion)



### Axe 3 : Agir ensemble sur les offres difficiles à pourvoir

#### Pôle emploi PACA et Prism'emploi PACA s'engagent à :

- Co-organiser des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement ont été identifiés (forum intérim, jobdating...)
- Elargir le sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en proposant notamment :
  - la « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) et
  - la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) pour répondre à des postes difficiles à pourvoir, selon les conditions en vigueur
- S'appuyer sur le Passeport pour l'emploi (cf. annexe) en intensifiant sa mobilisation et priorisant nos actions sur les métiers en tension des 5 secteurs suivants :
  - Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
  - Santé et Service à la Personne
  - Hôtellerie Restauration Tourisme (HRT)
  - Commerce
  - Transport logistique

### Article 3 : Pilotage, suivi et durée de l'accord

La Direction régionale de Pôle emploi désigne Virginie SECKET – Direction des relations extérieures comme interlocutrice et garant de la convention régionale.

Chaque direction territoriale désignera un référent qui sera le garant de la déclinaison au niveau territorial de cette convention.

Prism'emploi PACA désigne Gaétane DUCRU – Chargée de mission action territoriale comme interlocutrice et garante de la convention régionale

**Virginie SECKET**, Chargée des relations extérieures Pôle emploi Paca  
[Virginie.secket@pole-emploi.fr](mailto:Virginie.secket@pole-emploi.fr) - 06.22.84.57.25

**Gaétane DUCRU**, Chargée de mission Action Territoriale Nord-Sud Est Prism'emploi  
[gducru@prismemploi.eu](mailto:gducru@prismemploi.eu) - 07 84 30 28 86

Un comité de pilotage de l'accord se réunira annuellement. Il est constitué des signataires de l'accord ou de leur représentant et établira un bilan annuel et une évaluation de la mise en œuvre des engagements de l'accord, avec notamment le recensement des actions communes.





Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties :

- Développer ensemble une stratégie de communication de leurs actions communes et de les valoriser au niveau régional, départemental et/ou local.
- Mettre en valeur le partenariat en communiquant ensemble sur les actions mises en place, via les sites Internet des parties signataires et de leurs réseaux sociaux.

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.

Il peut être mis fin à la présente convention à tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Dans ce cas, la partie qui le souhaite, en manifeste sa volonté, par courrier recommandé avec avis de réception postale, à l'autre partie et prend effet, dans un délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier.

#### **Article 4 : Traitement des données personnelles**

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

Fait à Marseille,

Le 8 décembre 2021

**Pour Pôle emploi  
Son Directeur Régional**

  
Pascal BLAIN

**Pour le Prism'emploi  
Son Président régional**

  
Fabrice GREFFET

